

UBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 1^{er} juin 2023 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 22/05/2023

Présents : 10/14 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, M. LOUCHE Robin

Absents : 4 /14 : M. FAYAD Ghassan, Mme STEEMERS Pascale, Mme CREPEL Christine, Mme GAFFET Muriel,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M DIJON Benoit a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 10 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

CCPG CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE POUR LA REALISATION D'AIRES DE COVOITURAGES

Sur présentation à l'Assemblée du projet de l'aire de covoiturage et de la convention afférente, Monsieur le maire demande au Conseil de délibérer.

Après avoir ouï cet exposé, et après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet sur la parcelle AI481,
- **APPROUVE** le contenu de la convention,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à défaut un des adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, Louis DONNET

